المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Rabat, le 21.12.2016

Communiqué de presse

La mise en œuvre de l'Accord agricole UE-Maroc demeure en vigueur

- **Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime salue l'engagement des opérateurs agricoles marocains et le rôle important joué par la COMADER pour la défense des intérêts des agriculteurs**

Le verdict de la CJUE décidant de l'annulation de l'arrêt du Tribunal de Première Instance, rendu le 10 décembre 2015 et la non-recevabilité du recours présenté par le «polisario» a permis la préservation du cadre de partenariat liant le Maroc à l'UE dans les secteurs agricole et de la pêche maritime.

La décision du Conseil de l'UE portant sur la mise en œuvre de l'Accord agricole UE-Maroc demeure à ce titre en vigueur.

La coopération entre le Maroc et l'UE a été mise à l'épreuve lors de cet épisode judiciaire.

Nous espérons que cette tentative de perturbation avortée servira à nous prémunir contre tout hasardement futur d'ébranler des relations historiques et en constante évolution entre les deux partenaires et dans lesquels se sont investis l'Union Européenne et le Maroc. La confiance et la visibilité sont des conditions fondamentales pour la réussite et la continuité de tout partenariat.

Au-delà des préalables favorisant la coopération entre le Maroc et l'UE et dont nous pouvons citer la proximité et l'ancrage historique, la force de notre partenariat consiste en les efforts consentis de part et d'autre pour construire un vrai socle de coopération global et durable.

LE MAROC VERT
LA DIVISION DE LA COMMUNICATION
B.P : 607 – Chellah – Rabat
Tél : 0537 66 56 33
Fax : 0537 76 67 40

Centre d'Information - MAPM
☎08 020 020 50

قسم التواصل
صندوق البريد : 607 شالة - الرباط
الهاتف : 33 56 66 0537
الفاكس : 40-67 76-0537

Il est primordial que les accords de partenariats, comme nous en avons constaté l'importance, soient juridiquement protégés car d'eux dépendent des stratégies, des planifications, des emplois…

Nos agriculteurs se sont fortement engagés dans la réussite de l'application de l'accord agricole Maroc-UE et il est naturel de s'attendre à autant d'engagement en retour.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime salue à ce sujet la responsabilité des opérateurs du secteur pour leur adhésion totale à l'approche consacrant la concertation, le dialogue et le rapprochement des positions. Il salue également la grande mobilisation de la COMADER (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural) sur ce dossier et son engagement sans faille dans la défense des intérêts des agriculteurs marocains, de toutes les régions et de toutes les filières.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc entend, suite à la clôture de cet épisode, déclencher la clause de rendez-vous prévue par le protocole en vigueur. Plusieurs points devront être évoqués concernant des demandes exprimées par le Maroc dans le cadre du partenariat agricole. Il est également essentiel de parcourir et discuter toute nouveauté pouvant être évoquée suite à la clôture de cette affaire.

LE MAROC VERT
LA DIVISION DE LA COMMUNICATION
B.P : 607 – Chellah – Rabat
Tél : 0537 66 56 33
Fax : 0537 76 67 40
Centre d'Information - MAPM
☎08 020 020 50
قسم التواصل
صندوق البريد : 607 شالة - الرباط
الهاتف : 33 56 66 0537
الفاكس : 40-67 76-0537